N°1 janvier 2009

Le Chevalier

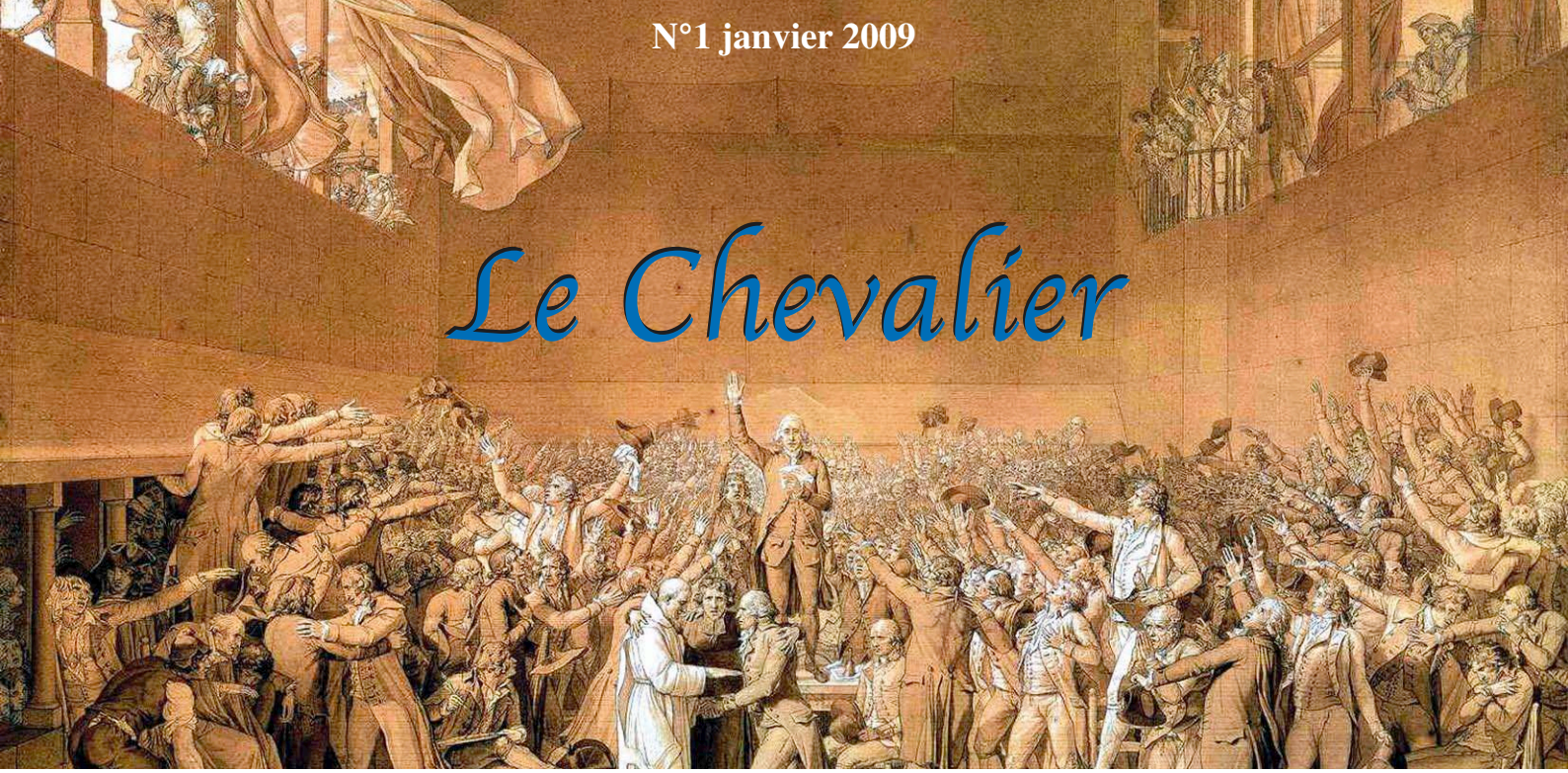

Chers adhérents, chers lecteurs, chers amis,

nous sommes heureux… non, arrêtons là… c'est à notre Président de dire lui-même son bonheur (sans oublier le notre), il a son Edito et nous, nous avons eu de quoi nous exprimer dans toutes ces rubriques, *Le Chevalier* et l'Histoire, *Le Chevalier* et la Culture, *Le Chevalier* et tout et tout… elle n'a pas à se plaindre la laïcité, elle est bien servie la laïcité!

Il faut vous dire que notre association ne se contente pas d'écrire. Profitant de cette liberté de penser que nous ne cessons de prendre, notre association pense aussi, du moins elle s'efforce : si vous n'avez pas peur de vous prendre la tête, allez donc consulter les rubriques *Le Chevalier* et la Société, *Le Chevalier* et l'Histoire, mais là c'est franchement plus sympathique, on vous emmène faire un petit tour dans notre Histoire de France, la laïque, bien sûr.

Mais notre association, vous le savez, ne se limite pas à écrire ou à penser (?). Elle agit.

Eh oui, elle agit en portant le message de la laïcité au cœur de la cité : c'est « Le Café Laïque », une première dont ce n°1 rend compte.

Elle agit aussi en anticipant sur les événements, les élections européennes, par exemple; au passage, gardons à l'esprit les longs et pénibles efforts encore nécessaires pour laïciser l'Europe, et consultons la rubrique *Le Chevalier* et l'Europe.

Et enfin, ele agit pour une laïcité optimiste (je sais, je n'ai pas droit au moindre adjectif, tant pis). C'est dans *Le Chevalier* et la Culture.

A vos souris !

Le Chevalier de La Barre
Association pour la promotion de la laïcité, la liberté de conscience et d'expression
Maison des associations du 18ème • 15 passage Ramey • 75018 PARIS
Web : www.laicite1905.com • Courriel : labarre@laicite1905.com

Sommaire

si vous souhaitez... *cliquez ici*

L'éditorial CE

« Le Café Laïque » CL

Le Chevalier et l'Histoire

...retrouver les conditions historiques ayant favorisé la préparation de la loi de 1905
« Vers la séparation des Eglises et de l'Etat » CH

Le Chevalier et la Société

1 ...déjouer les ruses nouvelles des religions pour fonder une mixture 'foi-raison'
« La peur du créationnisme » CS1

2 ...tenter d'y voir clair dans les espaces de la République où circulent les communautés
« Laïcité et citoyenneté » CS2

Le Chevalier et l'Europe

1 ...comprendre différemment la flambée de violence étudiante grecque de ces derniers temps
« La Grèce et nous » CE1

2 ...lire la déclaration commune à adresser aux têtes de listes pour les législatives européennes
« Proposition du 'Chevalier de La Barre' » CE2

Le Chevalier et la Culture

1 ...voyager dans deux régions inhospitalières du globe où la laïcité n'a guère à voir (?)
« Extrêmes » CC1

2 ...s'attacher à des visages et écouter des paroles de sagesse venant de partout
« Tendresses » CC2

3 ...retrouver un peu de Claude Lévy-Strauss qui nous a extraits de l''Occident'
« L'ethnologie sert-elle la laïcité ? » CC3

Le Chevalier
Publication de l'association *Le Chevalier de la Barre*, association loi de 1901
Directeur de la Publication : Daniel Benichou
Comité de Rédaction : Guy Benedetti • Daniel Bénichou • Thierry Blanchet • Jean Piriou

Editorial

Chers adhérents de notre association « Le Chevalier de La Barre »,
Chers amis,

En ce début d'année 2009, j'ai le très grand plaisir d'ouvrir par ces quelques lignes le premier numéro de notre journal « Le Chevalier ».

Pourquoi l'avoir appelé ainsi, au-delà de l'évidence de ce choix ?

Parce que notre journal se fera le chevalier de la laïcité, le défenseur de cette grande cause pour laquelle il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de s'armer.

Nous faisons le pari que la laïcité est capable de parler de tout.

Le combat, nous devons d'abord le mener contre tous les fondamentalismes religieux. Et à cet égard ce combat peut s'identifier, en premier lieu, à un combat pour la femme, celui de son émancipation.

C'est d'ailleurs cette idée qui a présidé au choix du thème que nous avons retenu pour organiser notre premier « Café laïque » en décembre dernier à Paris (une première en France !). Michèle Vianès était notre invitée. Le présent numéro contient un bref compte-rendu de cette soirée très réussie dont l'expérience sera renouvelée en 2009.

Nous laisserons toute liberté à la Rédaction du journal d'aller puiser les sujets de ses articles aussi bien dans l'actualité partagée de la laïcité en France et dans le monde, que d'éclairer des événements qui sortent de ce cadre convenu s'ils lui inspirent des considérations à caractère laïque.

Nous faisons en effet le pari que la laïcité est capable de parler de tout.

C'est d'ailleurs, nous semble-t-il, la condition pour que la laïcité ne soit pas entendue comme un leitmotiv mais écoutée chaque fois dans son universalité.

Certes, la laïcité est une guerre de résistance à l'envahissement des dogmes. C'est un combat, nous le répéterons jamais assez.

Mais la laïcité n'a-t-elle pas aussi vocation à construire, à imaginer, à créer un espace pour vivre ?

N'est-ce pas ainsi un art de vivre ? Quelles nouvelles libertés ne découvre-t-on pas quand on récuse la croyance pour juger par soi-même, qu'on se détourne des traditions pour explorer ailleurs et pour goûter autrement les choses, découvrir des saveurs imprévues, de nouvelles harmonies !

Et aussi, la laïcité n'est-elle pas simplement une façon de penser ? les laïques ne sont-ils pas dans la continuité de la pensée des Lumières, c'est-à-dire dans *« la critique des tutelles extérieures et l'affirmation de l'autonomie »* (Tzvetan Todorov) ? et ne devons-nous pas prolonger l'axe de ce mouvement, de cette pensée, et en dénoncer les détournements ?

Nous pouvons le faire sans nostalgie, bien sûr, en se plaçant résolument au centre de notre société contemporaine.

« Le Chevalier » se propose de rendre compte de ce mouvement, de cette pensée, de cet art, dans des pages qui exploreront le passé de la laïcité, son actualité et, disons le mot, sa philosophie.

Voilà donc nos nouvelles ambitions, au seuil de cette année qui sera sans doute difficile pour tous, mais que je vous souhaite pleine d'heureuses pensées et de glorieuses victoires laïques.

Bonne lecture.

Le Président, Daniel BENICHOU

Proposition du « Chevalier de La Barre »

Projet de déclaration commune adressée aux candidats, têtes de listes, aux élections législatives européennes de 2009.
(la lettre d'envoi sollicite une réponse positive du candidat ou ses observations)

Les Associations laïques signataires de la présente déclaration sont unanimes à reconnaître que la notion de laïcité doit impérativement accompagner la construction européenne.

L'Europe est un projet destiné à faire vivre sur un même territoire des hommes, autochtones ou immigrés récents, dont l'histoire, la nation, la langue, la culture, la religion, les coutumes sont diverses.

L'Europe présente notamment une réalité très plurielle des croyances et des Eglises ; et les Etats eux-mêmes ont des attitudes très différenciées à leur égard.

La paix a été à l'origine du projet de l'Europe.

Ses habitants, ses communautés, ses peuples ne pourront coexister en paix que si les principes suivants de laïcité sont respectés.

1. Le principe de séparation des Eglises et de l'Etat est une valeur commune qui doit être reconnue comme transcendant les différences nationales.

2. Les Etats doivent assurer la prééminence des droits individuels, tels que consignés dans la Convention européenne des Droits de l'Homme, sur toute législation à caractère religieux.

3. La liberté d'expression, telle que définie par l'article 10 des Droits de l'Homme, ne doit, sous la pression de nouvelles susceptibilités religieuses, subir aucune restriction.

4. L'école a pour devoir d'instruire afin de permettre l'autonomie et la liberté de pensée à chacun. L'enseignement qu'elle délivre, fondé sur la raison, exclut donc tout dogme religieux.

La construction européenne induit une société pluraliste que les principes de laïcité, ainsi exprimés, sont seuls en mesure de fonder.

Les Associations signataires demandent aux candidats aux élections législatives européennes de s'engager à réaffirmer ces principes, et à agir en cours de mandat pour qu'ils soient respectés partout et pour tous dans l'Union Européenne.

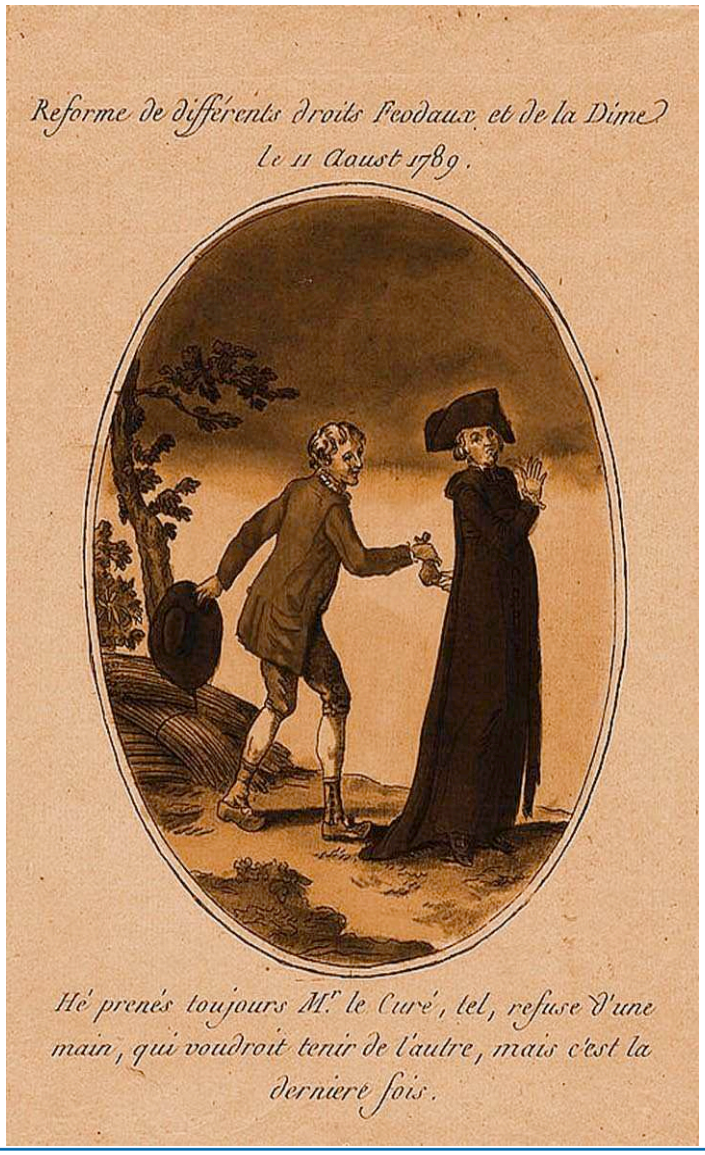

Antarctique

Le 30 décembre 2008, on repasse *« La Marche de l'empereur »* à la télé. Le film-documentaire de Luc Jacquet est toujours aussi fascinant : il conte les tribulations des manchots de l'Antarctique pour assurer leur descendance dans des conditions extrêmes.

Le film avait fait un tabac en France comme aux USA à sa sortie en 2004.

On se souvient peut-être des commentaires faits sur le web par des fondamentalistes chrétiens: « Une année dans la vie d'un manchot empereur est une indication exceptionnelle de l'existence et du rôle de Dieu. ».

Rappelons la réponse apportée par le *« Washington Post »* dans une de ses éditions : « Si un designer intelligent a créé la nature, pourquoi a-t-il décidé de rendre la reproduction si fastidieuse pour les manchots ? »

Everest

Encore à la télé, quelques jours plus tard, autre documentaire, conditions extrêmes à nouveau réunies : on est sur l'Everest. Des médecins ont fait le voyage pour étudier les réactions de l'organisme au manque d'oxygène. On fait pédaler un participant jusqu'à épuisement, le pauvre, à 7500 mètres d'altitude sur un vélo d'appartement, on a ici et là des hallucinations, on perd un sherpa (« mon meilleur porteur », aurait dit Jean Richard)…

Commentaires et musiques dramatisent à l'envi. Envahis par l'émotion, nous voilà prêts à gober l'ineffable.

Justement, après cette longue marche, la conclusion des scientifiques tombe, étonnante par sa simplicité : moyennant certaines précautions (paliers, alimentation…), l'homme est armé naturellement pour atteindre le sommet de l'Everest mais… ne pourrait monter plus haut.

L'hypoxie due au défaut d'oxygénation peut se traduire par une enflure du cerveau et le malade se met alors à délirer.

Cette conclusion pousse à une sorte d'évidence :« Cette limite naturelle est une indication exceptionnelle de l'existence et du rôle de Dieu. »

Que le lecteur se rassure, nous n'avons pas entendu un tel commentaire : c'était sur *Arte* et les participants, scientifiques sérieux, ne pouvaient se le permettre. Encore que… l'hypoxie due au défaut d'oxygénation peut se traduire par une enflure du cerveau et le malade se met alors à délirer, apprenait-on incidemment.

La Grèce et nous

Le 12 décembre 2008, les journaux titrent : « Après la Grèce, la France peut-elle s'enflammer ? »

Il est vrai qu'en France, une frange de la jeunesse, étudiante et lycéenne, déjà sensible à la précarisation du salariat et maintenant effrayée à la perspective du chômage de crise, risque de passer de la résignation à la violence.1990, 2006 (mouvement anti-CPE) sont dans les mémoires.

C'est l'assassinat par un policier, le 6 décembre, d'un jeune lycéen d'Athènes qui est à l'origine des manifestations et affrontements entre jeunes et policiers dans la plupart des villes universitaires grecques. Là comme ailleurs, ces jeunes voient leur futur sans avenir.

Les syndicats ont rejoint le mouvement et annoncé une grève générale : le scénario rappelle l'enclenchement de mai 68 en France.

Etat/Eglise : des relations étroites et confuses

Costas Caramanlis, premier ministre du gouvernement de droite accuse les émeutiers d'être des « ennemis de la démocratie ».

Mais son gouvernement est impuissant, miné depuis longtemps par le clientélisme, la corruption, le favoritisme.

Toutefois le gouvernement de gauche du PASOK qui l'a précédé n'a pas mieux réussi à construire un Etat de droit moderne. L'ont-ils tenté, l'un comme l'autre ?

Les grandes familles - les Caramanlis, Mitsotakis, Papandréou – se sont succédé au pouvoir depuis des décennies en profitant d'un système où les scandales ont touché les juges, l'Etat et …l'Eglise.

Observons donc cette démocratie sous l'angle de la laïcité.

Au lendemain de la dictature, la constitution grecque du 9 juin 1975 a restauré la démocratie et le régime parlementaire. Mais tout en rétablissant les libertés publiques, elle a maintenu le principe selon lequel *« la religion dominante en Grèce est celle de l'Eglise orthodoxe orientale du Christ »* (article 3, section B).

« La religion dominante en Grèce est celle de l'Eglise orthodoxe orientale du Christ » (constitution du 9 juin 1975).

Les rapports entre l'église et l'Etat sont confus : il n'y a ni union, ni séparation ; la notion de « relations étroites » paraît la plus juste..

Le Président de la République, le jour de son intronisation doit prêter serment sur les Saintes Ecritures. Ministres et députés y sont également invités.

Appel au souvenir

La Grèce exerce une séduction sur les Français qui, semble-t-il, ne se dément pas.

« L'Antiquité reste présente dans notre culture et dans nos têtes plus que dans celle des Grecs d'aujourd'hui » témoigne l'helléniste Jacques Lacarrière.

Devrions-nous leur rappeler que c'est la Grèce qui a inventé la démocratie ?

Un nouveau gouvernement pourra, espérons le, s'attaquer aux racines du désordre.

Surtout, qu'il n'oublie pas, dans ses prières, de régler le problème de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La peur du créationnisme

Le 28 novembre 2008, à la page « Débats » du *Monde*, les idées et opinions émises par deux professeurs, Denis Buican et Jean Delumeau, défendent, face au créationnisme, la théorie de l'évolution. A cet égard, elles sont éminemment respectables.

L'un et l'autre s'interrogent sur ces questions qui dépassent la capacité cognitive de l'espèce humaine, telle celle que pose leibniz : *« Pourquoi existe quelque chose plutôt que rien ? »*

Dans le montage créationniste, amalgame d'une mythologie monothéiste avec l'histoire que les scientifiques ont révélée de notre espèce dans l'univers, Denis Buican perçoit un grand danger pour la liberté de pensée et craint une régression vers *« un Moyen Age des inquisitions »*.

Jean Delumeau, lui, préfère prôner *« la conciliation de deux démarches intellectuelles qu'il n'y a pas lieu d'opposer entre elles »* et souhaite voir confié aux professeurs de philosophie le soin de présenter les deux issues de la réflexion sur la connaissance : *« matérialisme athée »* ou *« philosophie spiritualiste »*.

Quand le premier s'alarme de l'apparition d'*« hybrides monstrueux »* qui menacent la connaissance, le second y voit une sereine complémentarité et même une convergence pouvant ouvrir l'esprit des étudiants.

Oxymore

Ces contributions nous ont inspiré quelques commentaires laïques.

Le premier est de nature sémantique. Nous prenons d'ordinaire l'adjectif « laïque » dans sa signification contemporaine (et orthographié ainsi) : est laïque, celui qui s'efforce d'être libre en conscience, c'est-à-dire qui a la volonté d'identifier ce qui le prédétermine et ce qui le projette.

Dans cette acception, il y a contradiction dans les terme utilisés par Denis Buican quand il écrit : *« Les dogmatismes et les messianismes – religieux ou laïques – représentent un danger… »*

L'oxymore (« dogmatismes laïques ») est ici provocant. Il pourrait être drôle si les clercs évitaient de nous proposer de temps à autre quelques tristes et cruelles figures.

La laïcité ne dit pas : ce qui n'est pas religieux est laïque. La laïcité n'est pas athée.

Laisser chacun à ses croyances

Un laïque laisse chacun libre de croire ou de ne pas croire.

Si bien que nous aurions tendance à dire : laissons les créationnistes à leurs croyances.

Faire la critique ligne à ligne de centaines de pages qu'ils éditent à fonds nourris sur internet serait une tâche bien inutile pour nos linguistes : repérer les multiples trous logiques du discours comblés par le geste divin ; travail aussi vain pour nos biologistes : dénoncer les myriades de lacunes méthodologiques dans leur « démonstration ».

Sans ironie, faisons confiance aux jeunes générations dont le *« refus de la culture profane se transforme en une méfiance en le savoir religieux lui-même »* (Olivier Roy – *Le Monde*, grand entretien – 21 déc 2008), ces jeunes qui sans doute vont opérer un prélèvement discret dans ce magma gnostique.

La laïcité ne confond pas la foi avec la raison, ni le mythe avec la science.

Peut-être ces générations sont-elles plus laïques qu'on ne le pense.

La laïcité en effet ne confond pas la foi avec la raison, ni le mythe avec la science.

Par la grâce de Kant

Il est impératif que le créationnisme ne soit pas enseigné en classes de science.

Mais convient-il de mêler, en classes de philosophie, la croyance en Dieu à une réflexion sur la connaissance, comme le suggère Jean Delumeau ?

Reprenons nos Classiques : puisque la raison est faculté des principes, l'adolescent a certes toute raison de poser la question d'une cause première, celle qui rendrait intelligible la longue suite des causes et des effets. Mais, nous dit Emmanuel Kant, l'âme, le monde, Dieu, sont des « objets » à propos desquels nous ne pouvons faire aucune expérience.

Et par la grâce de Kant *(« Critique de la raison pure »)*, nous pensions enterrées la métaphysique et sa prétention à approcher Dieu par la raison.

A quoi bon essayer de les réintroduire en classes de philosophie ?

Parlons plutôt à ces jeunes de philosophie des sciences :*« la question de l'origine de l'Univers demeure une question impossible. Et même si de futures théories physiques nous permettaient un jour d'y répondre, nous nous demanderions aussitôt, puis indéfiniment : qu'est-ce qui est à l'origine des lois que contiennent ces théories ? Et à l'origine de l'origine de ces lois ? Ironique avec elle-même, la question du début est donc une question sans fin. Alors restons modestes(...) »* (Etienne Klein – Le Monde – 21 nov 2008).

Nous, modestement, nous aimons bien nous représenter un axe des temps à échelle logarithmique dont l'origine est repoussée à l'infini. Pourquoi vouloir que le temps des instants du big bang soit le notre, linéaire, réglé par la rotation immuable de nos astres familiers ?

Etre l'auteur de ses pensées

Ecoutons Einstein… et Tinh Xuan Thuan, et aussi Hubert Reeves, mais sans idolâtrie. Doit-on rester hypnotisés par l'intelligence qui ruisselle de l'Univers (Einstein), ou la précision de son réglage initial (Tinh Xuan Thuan), ou la valence « miraculeuse » de notre atome d'oxygène (Reeves) ?

Est-il vraiment nécessaire de 'voir' Dieu au fond d'une éprouvette ou au foyer du miroir d'un télescope géant pour faire progresser la science ?

Faut-il céder à l'explication par la transcendance des éblouissements de ces scientifiques devant leurs découvertes ? La transcendance n'a-t-elle pas des « explications » immanentes ? Peter Sloterdijk en dénombre pas moins de sept dans son ouvrage *« La folie de Dieu »*.

Est-il vraiment nécessaire de 'voir' Dieu au fond d'une éprouvette ou au foyer du miroir d'un télescope géant pour faire progresser la science ?

Nous dirions simplement à un jeune étudiant que le travail de la pensée, quand il réussit à produire une cohérence, qu'il mène à une découverte, pour soi ou pour tous, aussi modeste soit elle, fournit un plaisir sans mélange, un sentiment de plénitude sans égal. Etre l'auteur de ses pensées, quelle absolue autorité ! Etre autonome, quelle profonde liberté !

Voilà une expérience qu'un jeune étudiant ne peut pas refuser.

Laïcité et citoyenneté

D'emblée le sujet me paraît complexe. Je n'ose pas l'attaquer de front pour pouvoir repartir de là, pas trop amoché, et avec des idées simples (espérons qu'elles le seront pour notre lecteur après ce parcours). La réflexion va donc devoir emprunter un chemin un peu sinueux.

Le foot remue les passions

14 octobre 2008, les sifflets au Stade de France tentent de couvrir *« La Marseillaise »* jouée avant le match de football France / Tunisie.

Pourquoi ce choix aussi trivial ? nous nous sommes promis, à la Rédaction du *Chevalier* de n'exclure aucun événement, aucune expression de société.

Donc le foot, les sifflets, et le souvenir de réactions diverses.

d'abord les menaces d'un gouvernement dramatisant l'événement : arrêt des matchs en cas de sifflets pendant les hymnes, sanctions pour « outrages à l'hymne national » (la loi prévoit 6 mois de prison et 6000 euros d'amende),

puis le lien fait par beaucoup de commentateurs avec le malaise des banlieues et les ressentiments qui s'y expriment,

enfin les propos modérateurs de ceux qui attribuaient une signification purement sportive à l'événement : des immigrés d'origine tunisienne ont cherché à déstabiliser l'adversaire français,

et aussi certains observateurs disaient ne pas avoir vu seulement les jeunes immigrés siffler.

J'ai choisi cet incident pour origine de la réflexion parce que ces jeunes, immigrés ou non, qui sifflaient ne se sentaient probablement pas français.

Et il est intéressant de rappeler l'expérience faite dans la semaine qui a suivi par un professeur de collège en Seine Saint-Denis (les médias en ont parlé). Il a invité ses élèves, arabes ou noirs pour la plupart, à réfléchir sur l'identité nationale. Discussions puis ultime question du maître : « Ceux qui se sentent français, levez le doigt » Sur les trente élèves quatre seulement l'ont fait.

Que dire ?

Intégration par l'école

Certains affirmeront : l'école de la République Française n'a pas fait son travail, qui est celui de leur apprendre ce qu'est la France, de l'aimer (refrain connu), de se sentir français. Bref, elle n'a pas été le creuset d'intégration qu'on attend de l'école républicaine.

Est-ce la vocation d'une école dite laïque ?

L'école laïque est cet espace où, selon la raison que les Grecs nous ont léguée (là encore après un long chemin sinueux), il est transmis à l'élève un savoir qui va lui permettre de conquérir son autonomie.

Comment cette conquête peut-elle s'accomplir si l'élève ne se libère pas, à l'école, du contexte social où il vit à l'extérieur.

Il convient de l'en extraire. Et pour l'élève noir ou arabe, il s'agit de l'extraire autant de la communauté proche de ses origines, celle qui le materne, que de la communauté française, celle qui l'entoure.

L'école laïque est cet espace où, selon la raison que les Grecs nous ont léguée, il est transmis à l'élève un savoir qui va lui permettre de conquérir son autonomie.

S'il se sentait français, l'école aurait-elle réussi le pari d'émancipation qu'elle fait sur lui en l'accueillant ?

«Pour s'intégrer à l'humanité, il faut s'arracher un moment à la société.», nous rappelle Catherine Kintzler.

Poursuivons.

La liberté d'aimer

Ce jeune, ensuite, s'il s'en donne la peine, (et si les programmes sont bien faits) pourra acquérir un savoir « encyclopédique », système raisonné et ramifié des connaissances, dans lequel il découvrira incidemment le rôle de la France dans la création et la promotion des grands principes universels et où il apprendra sur quels fondements la République s'est construite.

Il saisira alors sous quel régime (une république laïque) et selon quelle éthique (les Droits de l'Homme) il lui advient de vivre et, à sa majorité, d'exercer des droits de citoyen, selon un apprentissage qui sera long mais bénéfique.

Que lui demande-t-on ? d'aimer la France ? à sa guise. On peut concevoir qu'il préfère le sol de ses origines familiales, communautaires.

Ce qu'il est tenu de faire siennes par contre, ce sont les règles qui régissent le vivre ensemble en République. Et ce qu'il pourra construire c'est une citoyenneté acceptée afin d'accéder en conscience à l'espace public politique, se fondre dans le creuset du corps politique. Là, il pourra intervenir comme individu libre de conscience.

Mais cela suffira-t-il pour que ce jeune homme issu de l'immigration se sente à l'aise en France ?

Non, si l'espace commun, l'espace où coexistent, s'entrechoquent, s'interpénètrent les identités variées et hétérogènes, les communautés ayant chacune une éthique, si cet espace n'accepte pas l'expression culturelle (et non politique) de ces singularités.

En ce sens la France (comme beaucoup de pays européens) a beaucoup à faire pour que l'on distingue très nettement et précisément espace public (ou espace civique) et espace commun (ou espace civil).

Un drapeau dans l'espace civique

Repensant aux sifflets du Stade de France, j'ose cette apostrophe :

- Jeune homme, hier j'acceptais que tu siffles 'La Marseillaise' tant qu'elle symbolisait pour toi une France militaire. Tu sais maintenant que les armées de la Révolution, quand ce chant est né, n'avaient pas d'autres soucis que de repousser hors des frontières françaises l'agression des puissances étrangères. Tu sais aussi que cette Révolution posait les bases de principes universels pour les Droits de l'Homme et du citoyen dont tu bénéficies sur ce sol. Il me serait donc aujourd'hui pénible de t'entendre siffler l'hymne français.

Il me répond :

- Je ne le ferai plus mais on ne m'empêchera pas de siffler l'arbitre du match comme j'ai appris ici à critiquer sans exclusive toute position d'autorité.

Mais, puisqu'il est question de drapeau, peut-on m'expliquer, en quoi je dois oublier celui d'où je viens, chaque fois que j'entre dans l'espace civique.

- C'est un effet de la condition laïque, intrinsèque à la République, comme il t'est demandé pour t'exprimer dans l'espace civique, de laisser chez toi tous les signes de ta religion.

C'est le pendant des restrictions qui sont imposées de façon permanente à la puissance publique. L'Etat et ses représentants n'ont nul droit de manifester quelque croyance que ce soit qui ferait de celle-ci une affaire publique.

La nation ne peut pas être placée au-dessus de tous les référents d'identité. Sinon la République manque singulièrement d'universalité.

- Je ne les vois pas toujours respecter ça. Bon, admettons. Mais je vois bien des Français agiter le drapeau bleu-blanc-rouge quand ils pénètrent dans l'espace civique…

- C'est le drapeau de la République.

- Non, c'est celui de la France : les propos nationalistes qu'ils profèrent ne laissent aucun doute là-dessus. Il me semble qu'on ne peut être Républicain qu'à la condition d'être très modérément nationaliste. La nation ne peut pas être placée au-dessus de tous les référents d'identité. Sinon la République manque singulièrement d'universalité.

Voilà que mon jeune interlocuteur émigré, passionné de foot et maintenant de République !, le voilà qui m'entraîne au-delà de nos frontières.

Comment alors ne pas penser à l'Europe et au rôle que la France a toujours eu l'ambition d'exercer dans sa construction. Je le lui dis, il poursuit :

- J'ai pu conserver ici mes origines, ma religion. J'y ai connu d'autres univers. J'ai pu lire quantité de livres, voir tous les films du monde. J'appartiens à 3 associations différentes. Je pratique mon art à côté d'un métier dont l'avenir est problématique certes mais mon bagage initial me permettra probablement de me relancer sur autre chose.

J'ai le loisir aussi de retourner dans mon pays pour enseigner éventuellement.

Une République européenne ? pourquoi pas.

Je me suis assez bien adapté à la française. Y aura-t-il une différence ? on verra d'autres visages, on entendra d'autres langues… mais combien déjà en compte-t-on en France ?

Ce que je n'aimerais pas par contre c'est qu'on ne me permette pas de pratiquer ma religion ou pire qu'on m'en impose une autre. Je n'apprécierais pas de voir disparaître les associations où j'ai des amis avec qui discuter. Je n'aimerais pas non plus qu'on me renvoie dans mon pays alors que pour l'instant je n'en ai pas envie…

Non, ça ne me gênerait pas de me couler dans une République européenne du moment qu'elle n'est pas sensiblement différente de ce qu'elle est en France.

Mais vous, les Français, sur ce sol depuis des générations je suis inquiet pour vous : je me demande si vous accepterez aussi facilement cette nouveau stade d'intégration, qui va exiger un gros effort d'adaptation de chacun. Je me souviens comme vous avez pu rouspéter au moment des deux derniers élargissements.

Vraiment, je me ferai du souci pour vous.

Tendresses

Le 31 décembre 2008.

On connaît Yann Arthus-Bertrand pour nous avoir rapporté il y a quelque temps des images étonnantes de notre planète vue du ciel. Il nous en montrait déjà la beauté et la diversité.

Aujourd'hui, descendant au plus près de ses habitants, il nous montre des milliers de visages qu'il a photographiés aux quatre coins de la terre. Et avec eux, des milliers de témoignages. Tout cela fera une exposition au Grand Palais début 2009.

Des journaux nous livrent en avant-première quelques-uns de ces portraits accompagnés de réflexions savoureuses et singulières.

Ces terriens en effet nous parlent autrement de thèmes universels tels que le bonheur, la famille, les pleurs, les épreuves, la peur, la mort, la nature, l'amour…

Ah, l'amour ! écoutons Alvania qui vit en Indonésie :*« L'amour, c'est comme un œuf. Un œuf, si on le presse trop fort, il casse. Mais si on le prend de façon trop décontractée, alors il tombe. Si on sait bien le prendre, il restera dans le creux de la main.(...) L'amour doit être bien traité. C'est comme ça! »*

> « L'amour, c'est comme un œuf »
> (Alvania – Indonésie)

Et la mort ? Michaël vit en Israël : *« La mort ce n'est pas quelque chose qui me fait peur, parce que, de toute façon, c'est inévitable. Je crois que la question de la mort, c'est la question que pose Dante : Qu'as-tu fait de tes dons ? C'est-à-dire au moment de la mort, il faut rendre des comptes, maintenant. »*

Sybille d'Orgeval, l'une des réalisatrices du projet, confie: « On ressort de là avec une forme de tendresse pour le genre humain. »

Jack Ralite disait, lui aussi :« La laïcité, c'est une forme de tendresse.»

Vers la séparation des Eglises et de l'Etat

Le XIXe est l'ère des changements accélérés. Et assumés. Par les républicains, surtout. En 1789, la raison a fait irruption en politique. Avec la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, elle entend désormais critiquer et organiser la société selon elle. Se succèdent alors les régimes politiques. Alors défilent avec passions, les différentes versions de la révolution, puis le directoire, puis le consulat, et le premier empire, et les restaurations, et Louis XVIII, et Charles X, puis Louis-Philippe, puis la deuxième République, puis le coup d'état de Louis Napoléon, le Second Empire et ses versions, la Commune, la troisième république…

C'est la société toute entière qui est bousculée en permanence. Et bousculée aussi car elle recherche ses nouvelles références et ses nouveaux équilibres. Vie personnelle, vie au travail, vie économique, vie culturelle, vie scientifique, vie technologique… Organisation politique, administrative, juridique, économique, sociale... Tout bouge. Tout force à changer. Tout rythme les soubresauts de la lente agonie du droit divin qui règne encore. Pour combien de temps ? À travers le culte de la raison, les prêtres assermentés, la première volonté de séparer l'église et l'état, le concordat, puis la deuxième séparation, puis l'école primaire qui se fait obligatoire, laïque, gratuite, la France, peu à peu, laisse tomber son identité de fille aînée de l'église. Et, peu à peu, prend racine dans un patriotisme de fidélité dévouée à une République sans foi.

Tout rythme les soubresauts de la lente agonie du droit divin qui règne encore.

La République et la démocratie formelle connaissent leur achèvement en 1905 dans la loi de séparation des églises et de l'état. C'est l'ambition, la lutte, la réussite des républicains fondus dans le parti du mouvement. Pour y parvenir, ils préfèrent le long terme aux court terme des aléas électoraux faits de courtes victoires sans lendemain quand des espoirs trop optimistes se transmuent en mornes désespoirs. Pourquoi s'épuiser à vaincre sans jamais l'emporter ? Instruits, enfin, par leurs expériences, les voilà prudents. Circonspects, ils choisissent la lenteur pour convaincre. D'abord former les esprits. Transformer les institutions ensuite. Les lois sur les associations et sur la séparation sont votées avec les premiers élèves de l'école laïque qui entrent dans leur âge adulte. Cela leur prend une quarantaine d'années (l'âge alors de la IIIe République et beaucoup d'une vie pour les gens du peuple) aux républicains. Ou un siècle, depuis 1795. Ils sont déterminés. Patients. Obstinés. Leurs actions sont circonstanciées pour cantonner ou faire reculer dans coup férir les conservatismes qui comptent sur l'église, leur fer de lance. La France n'était-elle pas majoritairement catholique ?

Les Républicains ne se trompent pas

En 1905, ils respectent les sentiments religieux et les aspirations de chacun à la bonne vie. En 1905, c'est le catholicisme politique qui s'abat tel un arbre desséché. C'est la raison qui érige la liberté des consciences et dans les consciences. En 1905, c'est la raison qui érige la raison. Contre tout pouvoir, et aussi politique, qui entend domestiquer la raison. C'est à dire la tuer. Contre tout pouvoir qui entend domestiquer la conscience. C'est à dire la tuer. Contre tout pouvoir, et aussi politique, qui entend domestiquer la liberté. C'est à dire la tuer. Contre l'homme. Et ce serait le tuer.

Est-ce risque à courir à notre époque, plus qu'autrefois, avec les pouvoirs que les hommes ont sur la nature ?

En 1905, c'est la raison qui érige la raison, aussi en politique. Ce ne fut pas facile Et cela reste lutte. Lutte déterminée. Lutte obstinée. Lutte attentive. Lutte prudente. Lutte habile. Lutte circonstanciée. Pour que les hommes arrivent à parler ensemble. Pour ensemble donner visage humain à la société et au monde. C'est à dire une humanité réconciliée avec elle-même car décidant pour elle-même.

Avec les pouvoirs qu'ils ont sur la nature, n'est-il pas plus urgent qu'en d'autres temps d'écarter les délires d'un autre âge désuet ? De se doter des moyens intellectuels de s'accorder pour espérer un avenir ?

Cela s'appela laïcité. Cela s'appelle toujours la laïcité.

Ce ne fut pas facile. Cela ne le sera pas.

C'est pourquoi son histoire doit être contée.

Pour se retrouver dans son élan. Pour garder son espoir maîtrisé. Pour défendre l'humanité de l'homme contre les intérêts partisans d'individus qui ne survivent que par les déchirures qu'ils infligent à d'autres hommes au monde.

Le rapport d'Aristide Briand

Pour présenter sa loi de séparation au parlement, Aristide Briand, son rapporteur, s'appuie sur trois constats. Il les tire de l'action de la troisième République. Le concordat n'a pas aidé à la pacification des esprits. Avant de proposer une séparation, des mesures transitoires ont été expérimentées. Mais les catholiques ne se sont pas ralliés au nouveau régime politique pour autant. Devant cette hostilité obstinée, la République a été acculée à la séparation des églises et de l'état.

Un moyen âge déjà laïc… et laïque ?

Ces conclusions font suite à sa lecture de l'histoire de France. Elle est, parfois, inattendue. Briand y prélève des moments où se manifeste une volonté et une marche vers la laïcisation. Par exemple, saint Louis. Le rapport ne retient pas qu'il conduit les deux dernières croisades. Malgré tout, ce « monarque très chrétien [est] un des plus fameux défenseurs de la société laïque. » En cela il poursuit l'œuvre d'Hugues Capet (fin du Xe). Puis celle de Philippe Auguste. Tous trois s'illustrent en défendant leur royaume et son église contre la volonté de dominer de la théocratie romaine.

Autre exemple le gallicanisme. Opposée à l'ultramontanisme, cette doctrine politique et religieuse limite l'autorité papale sur l'église de France car elle nourrit des liens privilégiés avec son souverain. Elle distingue, sans innover, c'est même fort ancien en ces domaines, entre fonction temporelle et fonction spirituelle. Mais distinguer ce n'est pas séparer. Ni attribuer chacune selon sa nature à son titulaire. Et à un seul. Et ayant seul pouvoir de décider en sa matière. Non, on se tromperait. C'est pour mieux les décrire et les réunir de façon déterminée sous une seule couronne. Selon les forces qui s'affrontent, cela donne du césaropapisme ou de la théocratie. Le gallicanisme tranche pour Louis XIV. Le monarque et le pape sont également voulus par dieu. Le roi, « ministre de dieu sur terre » (Bossuet), est responsable devant lui du salut de ses sujets. À ce titre, il protège l'église. Il examine la législation pontificale avant de la faire loi de son royaume. Pour ces mêmes raisons, il arrête la discipline et l'organisation ecclésiastiques ;

Si séparation il y a, elle relève, de façon toute banale du dicton « charbonnier est maître chez soi. » Cette expression rurale de l'instinct de propriété entre en composition avec cet autre instinct, hélas commun en tout lieu : le moteur du pouvoir est le plus de pouvoir possible.

Y a-t-il plus trivial ?

Des ignorances quant à des lois républicaines ?

De façon pour ainsi dire complémentaire, le rapport de Briand ne mentionne pas deux séparations des pouvoirs pourtant inscrites dans des lois.

D'abord, le décret de février 1795. On y trouve que « la République ne salarie aucun culte ; la loi ne reconnaît aucun ministre du culte ; aucun signe particulier à un culte ne peut être placé dans un lieu public ; quiconque troublerait par violences les cérémonies d'un culte quelconque ou en outragerait les objets sera puni suivant la loi. » Quelques temps après, la constitution de 1795 stipule : « Nul ne peut être empêché d'exercer le culte qu'il a choisi. » Est-ce clair suffisamment ? Il est vrai qu'ensuite, il y a la constitution civile du clergé, les biens nationalisés, des évêques et des prêtres devenus fonctionnaires élus, l'église réorganisée dans l'oubli des prérogatives du pape qui condamna ces mesures. Puis donc l'église constitutionnelle, puis les persécutions, puis les massacres… puis… puis…

Le rapport ignore de façon identique le décret du 2 avril 1871. Il prononce pourtant la séparation des églises et de l'état. Il supprime aussi le budget des cultes et décide encore la saisie des biens des congrégations. Et disparaît l'enseignement confessionnel disparaît des écoles publiques. Et disparaissent les signes religieux. Est-ce clair suffisamment ? Bien sûr, très vite après, quelques désordres malvenus… Puis l'évêque de Paris et trois jésuites otages sont fusillés.. Puis… Puis…

Alors quoi ! une lecture fautive du rapporteur ?

À mon avis, humble hypothèse, c'est plutôt une lecture obligée par le contexte de la troisième République. Elle n'est pas encore si assurée que cela. Et la séparation doit bien sûr l'affermir. Mais plus encore. Elle doit ancrer les bases du régime. Pas seulement en termes de fonctionnement de l'état. Mais aussi et surtout dans la conscience populaire : la République doit être sa référence vécue immédiate. Pour y réussir, et le régime joue plus que beaucoup. Homme politique avisé, Aristide Briand le sait. Il doit gagner à la loi un maximum de ralliements et il doit réduire les oppositions à leur étiage.

La loi vise à mettre les consciences religieuses à l'abri de deux dangers. Celui des empiètements d'un état jacobin. Et celui des coups de boutoirs d'un prolétariat industriel déchristianisé en profondeur.

D'abord son projet se donne pour la défense obligée de la République. Par là, au delà de réticences possibles il rassemble tous les républicains. Ensuite, il fait de sa loi l'aboutissement d'efforts laïcs séculaires.

« Laïcs», au sens premier du terme. « En dehors des clercs ». « En dehors d'une culture savante étrangère au pays profond». « Populaire ». Ainsi, il présente une monarchie inattendue qui laïcise ses institutions religieuses pour devenir autonome, une France autonome face à la théocratie papale. Certes, il joue avec certaines proximités entre « laïc » et « laïque ». Briand offre par là au plus grand nombre, bien au delà du seul camp républicain, une ambition historique, où se reconnaître. Commune. Patriote.

Enfin pourquoi le rapport se tait-il sur les deux précédentes séparations ?

L'histoire les avait mises à la porte.

Mauvais présage, non ?

Même sans être particulièrement superstitieux, la prudence est de mise. C'est d'abord éviter d'apporter l'eau aux moulins des violentes polémiques. Elles revivifieraient des oppositions encore vives, elles qui n'attendent que d'être excitées. Surtout que sur les désordres et les ruines des deux lois se dresse une église ultramontaine, étrangère à la France à un moment où toute la France souffre d'être amputée par l'étranger d'une partie de son territoire. Ses exigences peuvent aisément être cataloguées de catholicisme politique, contraire aux intérêts nationaux. C'est aussi dire que le projet ne remet pas un coup de badigeon sur d'anciennes volontés de défaire et de triompher de toute église et de tout sentiment religieux.

Non. Le projet s'affirme dans une toute autre inspiration. La loi vise à mettre les consciences religieuses à l'abri de deux dangers.

Celui des empiètements d'un état jacobin.

Et celui des coups de boutoirs d'un prolétariat industriel déchristianisé en profondeur.

Les milieux catholiques ne sont pas les seuls à craindre des répliques de la Commune. La République doit se garder des soubresauts violents de toutes origines.

Pour la loi de séparation de 1905

Aristide Briand en est conscient. Pour que la loi de séparation soit adoptée, il lui faut réduire ses opposants à la taille à l'esprit étriqué d'une faction politique, déjà rejetée par l'histoire. Pour qu'elle rentre dans le fonctionnement régulier de l'état.

Mais pas seulement. Pour asseoir ce dernier sur des bases républicaines incontestables.

Mais pas seulement. Pour ancrer la République laïque dans la conscience immédiate des français. Il ne peut se permettre d'échouer. Il ne lui suffit d'être déterminé. Il ne lui suffit pas d'être conscient. Il lui faut être habile.

Ses qualités sont aussi celles dont font preuve tous les républicains depuis 1869, date à laquelle ils inscrivent la séparation des églises et de l'état dans tous leurs programmes.

Le Café Laïque

L'association « Le Chevalier de La Barre » développe sereinement son action pour la laïcité : désormais elle propose périodiquement « Le Café Laïque », manifestation organisée dans un lieu magique au coeur de Paris et cependant dans ses marges. La péniche 'Antipode', amarrée quai de la Seine sur le bassin de la Villette dans le 19ème, accueille chaleureusement ses débats et ses combats.

Michèle Vianès a été la première invitée de notre association pour inaugurer le cycle.

C'était le 8 décembre dernier à 19h.

Un exposé sans concession

Présidente de l'association « Regards de femmes » et auteure de nombreux articles et ouvrages dont « Un voile sur la république », « Les islamistes en manœuvre – silence, on manipule », Michèle Vianès introduit le débat « Religions, Femmes et fondamentalismes » par un exposé sans concession sur l'histoire de l'inféodation des femmes aux hommes par les religions et leur émancipation par elles-mêmes à deux conditions : l'accès de celles-ci au savoir et l'établissement des conditions de l'égalité par la République. Il ne s'agit pas moins d'un combat puisque l'un et l'autre sont d'abord construits par des hommes pour des hommes.

« Celui qui tient la femme tient tout, c'est pour cela que l'Eglise veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève » (Jules Ferry).

Le rôle du protestantisme, à travers la réforme, interroge un étrange paradoxe. Les femmes ont accès comme les hommes au savoir et au libre examen, c'est le combat de la réforme contre le catholicisme, mais elles y accèdent à un prix exorbitant, leur renoncement au « monde ». La Révolution quant à elle se montre pusillanime, et par là sans doute « religieuse » à l'égard de son oeuvre à l'égard des femmes en revenant sur leurs droits. Mais ces outils sont décisifs et créent un espace de Droit et de savoir à partir duquel le combat devient possible et clair...

La complexité du combat

La complexité du combat

Michèle Vianès n'en relève pas moins les contradictions des associations censées défendre ces droits et fourvoyées dans le communautarisme et le relativisme culturel.

Michèle Vianès décrit clairement l'objectif de l'égalité des droits et de la liberté de pensée comme opposé aux organisations de pouvoir que sont les religions et fait de la Loi de 1905 le pivot de son action.

Le débat qui s'ensuit enrichit son propos, et, tout en démontrant son utilité même parmi une assemblée acquise, permet de relever la difficulté de l'inscription dans le Droit autant que dans l'organisation du pouvoir, de l'interdiction des discriminations entre hommes et femmes.

Le combat n'est pas achevé. Celui de la laïcité ne peut le contourner.